Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20251218-LPDC_25_12_79-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du douze décembre avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 19
3. Votants : 21

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEMBAULT Mélanie	P arrivée au point 4	LECÈNE Yoann	P
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	P
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	P
PETIT Jean-Marc	P	HARDY Laure	P
SALIOT Véronique	P	DUMONT Alison	A
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	R
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	R	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	A	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
JÉGAT Francis	CELLIER CHENOIR Lydie	Ensemble de la séance
DUBOIS Catherine	POMMEREUL Edith	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Constant HAMEL a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20251218-LPDC_25_12_79-DE

Délibération n° 25.12.79

Avenant travaux Lotissement Les Mazières 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 19 juillet 2018 choisissant l'entreprise STPO pour la réalisation du lot 01 Terrassement – Voirie – Assainissement concernant l'aménagement du Lotissement Les Mazières II, pour un montant de 253 831,75 € HT.

En vue de réaliser la voirie définitive de l'ensemble du lotissement, le montant initial du marché sera modifié pour les raisons suivantes :

Réalisation de la voirie définitive de la tranche 2 et modifications des prestations prévues sur la tranche 1 pour un montant de : 18 834,21 € HT
Montant initial du marché : 253 831,75 € HT
Montant des travaux avenant 1 : 18 834,21 € HT
Montant du lot 01 après avenant 1 : 272 665,96 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au lot 01 Terrassement – Voirie – Assainissement concernant le marché de travaux du Lotissement Les Mazières II ci-dessus énoncé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS
Ille-et-Vilaine

Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr